



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 07 NOV 2024

ID : 057-245700695-20241022-D2024\_128\_SI-AR

## DECISION 2024-128

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la problématique de plus en plus prégnante d'inondations par ruissellement sur le territoire communautaire,

Considérant la nécessité de mieux comprendre ces phénomènes de ruissellement afin d'améliorer la gestion des risques inondation au titre de la compétence GEMAPI,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article un :

Le marché de services « Prestation de conseil pour la gestion des écoulements problématiques sur le territoire communautaire » est conclu avec le bureau d'études ARTELIA à 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant de 18 700,00 € H.T, soit un total de 22 440,00 € T.T.C.

#### Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 octobre 2024

Le Président  
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

07 NOV. 2024